

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Yannick MORIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Position du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la politique de cohésion »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le bordereau vise à développer la position du Conseil régional sur l'avenir de la politique de cohésion (FEDER et FSE+), dans le cadre des négociations qui s'ouvrent sur le cadre financier pluriannuel de l'UE post-2027.

Le Conseil régional indique que la politique de cohésion représente une part significative du budget européen et est essentielle pour le financement des infrastructures et projets en Bretagne. Néanmoins, il y a actuellement une incertitude quant à l'enveloppe budgétaire post-2027 qui pourrait avoir un impact sur le financement des futurs projets régionaux.

Le Conseil régional y présente cinq priorités : maintenir une politique de cohésion et son budget ; affirmer la singularité de cette politique et demander son indépendance des autres fonds ; demander la poursuite de la territorialisation de ces fonds ; utiliser les crédits de cette politique pour développer l'investissement dans les territoires au service de la compétitivité européenne ; maintenir une politique ambitieuse en matière de coopération territoriale. Le Conseil régional propose également sa vision de la simplification pour tous les fonds. Enfin, il demande que le prochain cadre financier pluriannuel donne la priorité au maintien d'une Politique agricole commune ambitieuse et reposant sur deux piliers, à une réforme de la Politique commune des pêches et au maintien d'une politique de cohésion ambitieuse et régionalisée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER, attaché à la cohésion économique et sociale et au développement des territoires dans une stratégie de long terme, partage l'affirmation selon laquelle la politique de cohésion européenne joue un rôle majeur dans le développement des territoires, notamment en Bretagne. Cette politique est cruciale pour réduire les déséquilibres territoriaux au sein de chaque région et les écarts de développement entre les régions européennes, en s'inscrivant résolument dans la transition climatique et énergétique.

Pour autant, le CESER partage le constat d'un réel manque de visibilité de cette politique auprès des citoyens, souci majeur récurrent. Malgré ses succès, une majorité de citoyens, y compris à l'échelle européenne, n'est pas consciente du nombre et de l'ampleur globale des projets financés par l'Union européenne sur les territoires.

En ce qui concerne les priorités stratégiques, le CESER approuve la **défense en premier lieu d'un budget européen ambitieux** afin de maintenir une politique de cohésion forte et de pouvoir financer les défis cités dans le bordereau (décarbonation, lutte contre le dérèglement climatique, rattrapage en termes de compétitivité, aide aux régions prises dans un « piège de développement »).

Concernant la **priorité n°2 « affirmer la singularité et l'indépendance de la politique de cohésion »**, le CESER partage l'importance de ne pas recentraliser cette politique au sein d'un « Plan national unique », comme évoqué dans un premier temps par la Commission européenne. Tout comme le Conseil régional, le CESER s'inquiète du risque de faire dépendre la politique de cohésion d'enjeux non liés aux territoires, en renforçant l'articulation entre cette politique et les recommandations économiques et sociales faites aux États membres par la Commission européenne dans le cadre du « semestre européen », et en mettant en place le nouveau système de cibles et de jalons. Le risque serait de définir des cibles et des jalons uniquement en concertation avec le niveau national et reposant uniquement sur les compétences de l'État, ce qui n'est pas pertinent pour les politiques régionalisées. Ce

Le système rendrait alors les régions, et les bénéficiaires des fonds européens gérés régionalement, dépendants des réformes de l'État. Le CESER soutient totalement le principe de maintenir une politique de cohésion pour toutes les régions, y compris les plus avancées comme la Bretagne, qui reste confrontée à de nombreux défis, comme pointé dans le [9^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE](#), et à l'instar de l'ensemble des autres régions européennes.

Le CESER soutient pleinement la **priorité n°3 qui demande que la définition des priorités de la politique de cohésion et de sa mise en œuvre se fasse au niveau des territoires**. Dans une période où les défis sont de plus en plus nombreux et complexes, il est nécessaire que la politique de cohésion permette de développer des réponses cohérentes à l'échelle européenne et nationale et adaptées aux besoins des territoires régionaux et locaux. Le CESER rappelle donc son attachement au principe de subsidiarité dans la gestion des fonds européens, afin de pouvoir s'adapter aux priorités, besoins et problématiques spécifiques de chaque territoire. Le CESER soutient ainsi le maintien d'une gestion régionalisée de la politique de cohésion.

Concernant la **priorité n°4 relative à l'investissement dans les territoires au service de la compétitivité européenne**, le CESER soutient l'importance d'investir à la fois dans le développement des secteurs d'excellence en Bretagne, et dans les secteurs plus en difficulté mais néanmoins nécessaires à l'économie bretonne. Le CESER soutient également l'intérêt de mener une réflexion sur le contrôle des délocalisations suite à l'octroi de fonds européens, mais aussi la mise en place au niveau européen de mesures pour éviter d'une part une compétition entre les régions européennes pour attirer les entreprises, et d'autre part la compétition avec les régions non européennes aux règles sociales plus limitées.

Quant à la **coopération territoriale européenne, objet de la priorité n°5**, le CESER est favorable à sa poursuite, mais aussi à son renforcement ; les programmes INTERREG ont démontré leurs succès et la forte implication des acteurs bretons.

Le CESER souscrit à la demande **de simplifier la mise en œuvre pour tous les fonds européens**. Ainsi, il soutient toutes les initiatives qui permettront de simplifier la lisibilité et la conduite de projet, **en premier lieu pour les bénéficiaires finaux**, et de simplifier les procédures pour les autorités de gestion.

En conclusion, compte-tenu de l'importance pour les territoires de la politique de cohésion européenne, le CESER soutient la position du Conseil régional relative à cette politique. Il propose lors de cette même session un vœu en ce sens, demandant le maintien du budget et de la régionalisation de cette politique, dont la contribution est essentielle pour la poursuite du développement régional durable et pour la cohésion sociale, économique et territoriale au sein de l'Europe. Cependant, comme indiqué dans son avis sur le bilan et les perspectives, il ne partage pas la priorisation affichée entre les différentes politiques européennes, qui semble se faire au détriment de la politique de cohésion. Il souhaiterait qu'un équilibre soit maintenu, toutes ces politiques étant aussi importantes pour l'avenir du territoire et de l'Europe.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Position du Conseil régional de Bretagne sur l'avenir de la politique de cohésion »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité